

L'Institut de droit humanitaire, dont le directeur est M. Eun-Bum Choc, a un comité consultatif sur le droit international humanitaire composé de huit professeurs de droit international venant de différentes universités et de trois experts gouvernementaux appartenant aux ministères des Affaires étrangères, des Affaires intérieures et de la Défense nationale. L'Institut de droit humanitaire coopère avec l'Association coréenne de droit international.

XVIII^e Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes

La XVIII^e Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes s'est tenue à Doha (Qatar) du 2 au 5 mars. Placée sous le haut patronage de S.E. Khalifa Bin Hamad Al Thani, Emir de l'Etat de Qatar, cette conférence était organisée conjointement par le Croissant-Rouge du Qatar et le secrétariat général de la Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes sous la direction de M. Abdel Ghani Ashi, secrétaire général.

Les Sociétés nationales des pays suivants étaient représentées à cette conférence: Algérie, Arabie Saoudite, Bahrein, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Mauritanie, Pakistan, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie, Turquie, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen ainsi que le «Croissant-Rouge palestinien». Des représentants de plusieurs Sociétés nationales d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ainsi que de l'UNICEF assistaient aussi à la conférence à titre d'observateurs.

La délégation du CICR comprenait M. A. Hay, président, M. C. Sommaruga, président-élu, ainsi que MM. Amiguet, Nessi, Tschiffeli et Mériboute. Quant à la Ligue elle était représentée par M. E. de la Mata, président, M. H. Hoegh, secrétaire général, MM. Kisselev, Yalgin, Said Ali et M^{me} Camporini.

La séance d'ouverture a été marquée par les discours de M. Ahmed El Ansari, ministre du Travail et des Affaires sociales du Qatar, représentant l'Emir du Qatar, du D^r Ahmed Abou-Goura, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de M. E. de la Mata et de M. A. Hay qui a profité de cette occasion pour présenter ses adieux

aux participants, les remercier de leurs contributions et introduire son successeur. Le président du CICR a ensuite présenté un exposé sur les activités du CICR au Moyen-Orient. M. M. Amiguet, délégué général pour le Moyen-Orient, a également apporté un additif à ce rapport.

Les participants ont ensuite débattu du rapport de la Ligue sur ses activités dans le monde islamique, de documents de travail présentés par des Sociétés nationales sur des questions humanitaires, de l'appui au «Croissant-Rouge palestinien», etc.

A l'issue des débats, les participants ont approuvé des résolutions, dont deux concernent le CICR. La première, après avoir rendu hommage au travail du CICR dans la région, lui demande d'accentuer ses efforts pour la protection des civils au Sud Liban et dans les territoires occupés. Encourageant la coopération entre le CICR et le Secrétariat général des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes, la Conférence a réaffirmé le soutien des Sociétés nationales au CICR dans l'application des Conventions de Genève et des principes du Mouvement international du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. Elle demande aux Etats arabes de collaborer avec le CICR afin de faciliter ses actions humanitaires et encourage les Etats qui n'ont pas encore ratifié les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de le faire.

La seconde résolution recommande que les Sociétés nationales prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher les membres et le public d'abuser de l'emblème afin de lui garantir son caractère de protection.

Ajoutons que les Statuts de la Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes ont été amendés. Le mandat du Secrétaire général a été porté de 4 à 6 ans. Enfin il a été décidé que la Conférence se réunira désormais une année sur deux dans un pays arabe (en 1988, en Egypte) et l'autre année à Genève à l'occasion de l'assemblée générale de la Ligue.
